

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 70 (1944)
Heft: 9

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lisation systématique des états de coaction, d'autre part à la diminution des marges de sécurité que l'on adopte, en relation avec le fait que les tensions ne croissent plus proportionnellement aux charges, mais suivant une loi qui est encore linéaire mais n'est plus homogène.

La troisième et dernière remarque a trait à la possibilité de proportionner les structures en rapport avec les conditions statiques sous pleine charge, de telle façon que certaines conditions particulièrement défavorables à la stabilité (comme par exemple les compressions suivant les méridiens ou suivant les parallèles) se vérifient seulement pour des conditions de charge partielles, voire même à réservoir vide.

Concours d'idées

pour l'aménagement d'un centre municipal
d'éducation physique et de sport
dans le quartier des Vernets, à Genève.

Extrait du rapport du jury.

Le jury, composé de MM. Uhler, ancien conseiller administratif, E. Unger, ancien conseiller administratif, A. Bodmer, chef du Service cantonal d'urbanisme, F. Gampert, architecte de la Ville de Genève, H. Beyeler, architecte à Berne, A. Rossire, architecte à Genève, Gérard Hermann, président de la Commission des terrains du Comité genevois des sports, H. Minner, architecte à Genève, remplaçant M. le professeur E.-E. Beaudouin, s'est réuni sous la présidence de M. J. Uhler, les mercredi 1^{er}, jeudi 2, vendredi 3, dimanche 5 et lundi 6 mars 1944, au Musée Rath, pour l'examen des projets. M. Charles Moret, juré suppléant et expert, et M. Marcel Lade, secrétaire du jury, assistaient aux réunions.

Vingt projets ont été déposés au Service immobilier de la Ville de Genève.

Le jury confie tout d'abord à un organe spécial le soin de vérifier si les pièces exigées dans le programme ont bien été fournies et si les projets n'en comportent pas d'autres. Le résultat de cet examen est consigné dans un procès-verbal signé par MM. Gampert et Bodmer et leurs collaborateurs, MM. Ducret et Maret. Ils constatent qu'il ne manque aucune pièce essentielle dans les projets présentés et que les pièces fournies sont conformes au programme.

Les vingt projets sont donc admis conformément aux « Principes de la S. I. A. et de la F. A. S. pour les concours d'architecture ».

Le programme du concours indiquant aux articles 3, 4 et 5 que le concours est divisé en trois parties qui sont jugées séparément, le jury se conforme à cette indication et procède à l'examen et au jugement dans l'ordre suivant :

I. *L'étude d'aménagement de l'ensemble du terrain en vue de la création d'un parc de sport* où seront groupées les installations et constructions suivantes :

a) un stade A destiné aux compétitions de football et d'athlétisme avec tribunes et gradins pour 50 000 spectateurs, dont 5000 places assises et couvertes ;

b) un stade B destiné aux compétitions de cyclisme et de hockey avec tribunes et gradins pour 20 000 spectateurs dont 2000 places assises et couvertes ;

c) un terrain destiné aux compétitions de basket-ball, lutte et boxe, avec gradins pour 3000 spectateurs ;

d) un centre d'instruction et d'entraînement comprenant : le groupe de bâtiments pour salles de gymnastique, salles de théorie, logement de concierge, etc. ; une piscine ouverte de 20/50 m avec gradins éventuels ; un emplacement en plein air pour les exercices de gymnastique ; un terrain d'entraînement pour le football et l'athlétisme ; deux terrains d'entraînement pour le basket-ball, un parc de stationnement pour 20 voitures environ, des garages ou des parcs couverts pour 400 vélos environ.

II. *L'étude plus détaillée du Stade A* destiné aux grandes compétitions et comprenant :

a) l'entrée principale avec les guichets de caisse ;

b) le terrain de compétition ;

c) les gradins pour 45 000 places debout à raison de 5 personnes par mètre carré ;

d) les tribunes couvertes pour 5000 places assises à raison de 0,42 m² par place ;

e) les locaux aménagés sous les tribunes : halle centrale, buvettes, salle de conférences, bureaux pour la direction, la comptabilité et les arbitres, infirmerie, 6 vestiaires de 15 à 20 places, un vestiaire commun pour 500 à 800 athlètes, locaux de douches, W.-C.-toilettes répartis, locaux de dépôts, de réparations et de lavage, chaufferie à destination des locaux principaux, local de radio et amplification du son.

III. *L'étude plus détaillée du groupe de bâtiments pour le centre d'instruction et d'entraînement*, soit :

a) 4 salles de gymnastique de 15 × 30 m avec pour chaque salle : vestiaire pour 50 personnes, 12 douches, W.-C.-toilettes, un local de 50 m² pour déposer les engins ;

b) une salle de lutte de 10 × 12 m environ, éventuellement combinée avec une des salles de gymnastique ;

c) locaux pour les moniteurs : une salle de théorie, une salle de conférences, vestiaire, W.-C.-toilettes ;

d) locaux sanitaires : une infirmerie combinée avec un local pour la toise ;

e) locaux de service : chaufferie, buanderie, atelier de réparations ;

f) 2 logements de 4 à 5 pièces, avec bain, pour concierges, cabines de téléphone, etc. ;

g) garage à vélos couvert pour 100 vélos.

Le jury procède à un premier tour d'examen des plans et n'en écarte point d'emblée comme manifestement insuffisant. Il constate, au contraire, que malgré leur nombre relativement restreint, les œuvres soumises paraissent généralement intéressantes.

Après un examen détaillé, le jury décide d'exclure de la répartition des prix six projets s'écartant des conditions impératives du programme, conformément à l'article 31 des Principes de la S. I. A. Ces projets ne répondant pas aux commentaires de l'article 5 qui spécifie que les gradins pour places debout seront établis sur des remblais de terre, ou comportent une modification du tracé de la route du Midi inadmissible et contraire à l'article 2.

Il reste en présence 14 projets.

Au premier tour, le jury décide d'éliminer les projets qui ne recueillent pas au moins trois voix et qui, sur la base du même examen approfondi des trois parties, n'ont pas révélé des qualités suffisantes. Quatre projets sont éliminés.

Au deuxième tour, le jury élimine deux projets qui ne recueillent pas au moins quatre voix.

Au troisième tour d'élimination, deux projets qui ne recueillent pas cinq voix au moins sont éliminés après avoir donné lieu à une critique détaillée.

Le jury passe encore une fois en revue tous les projets éliminés.

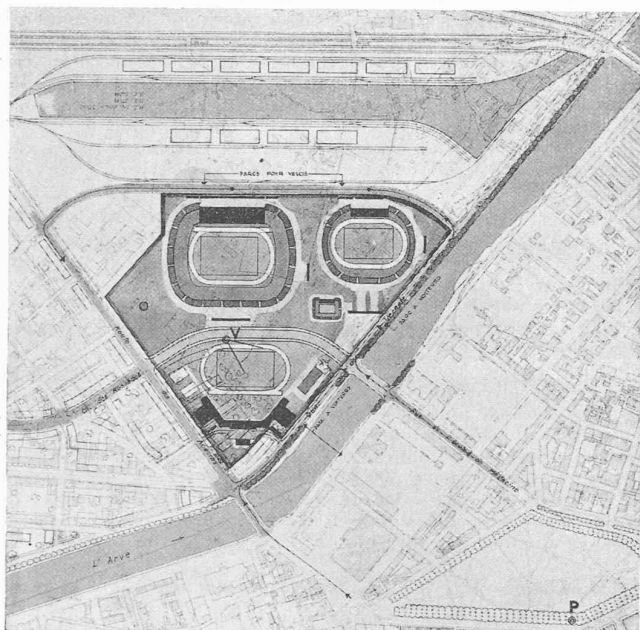
(Voir suite page 118.)

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE SPORT, A GENÈVE

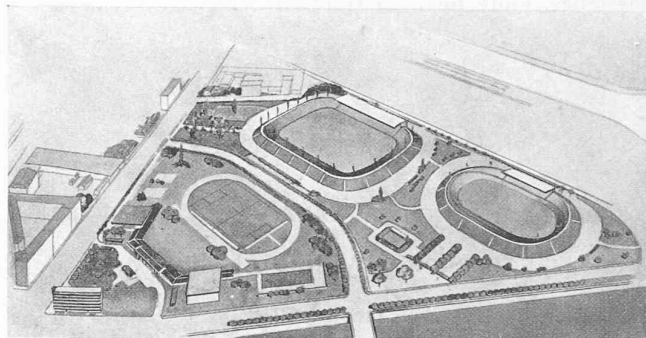
1^{er} prix : Projet « 4 × 100 ».

MM. E. Martin, A. Lozeron et J. Erb, architectes, à Genève.

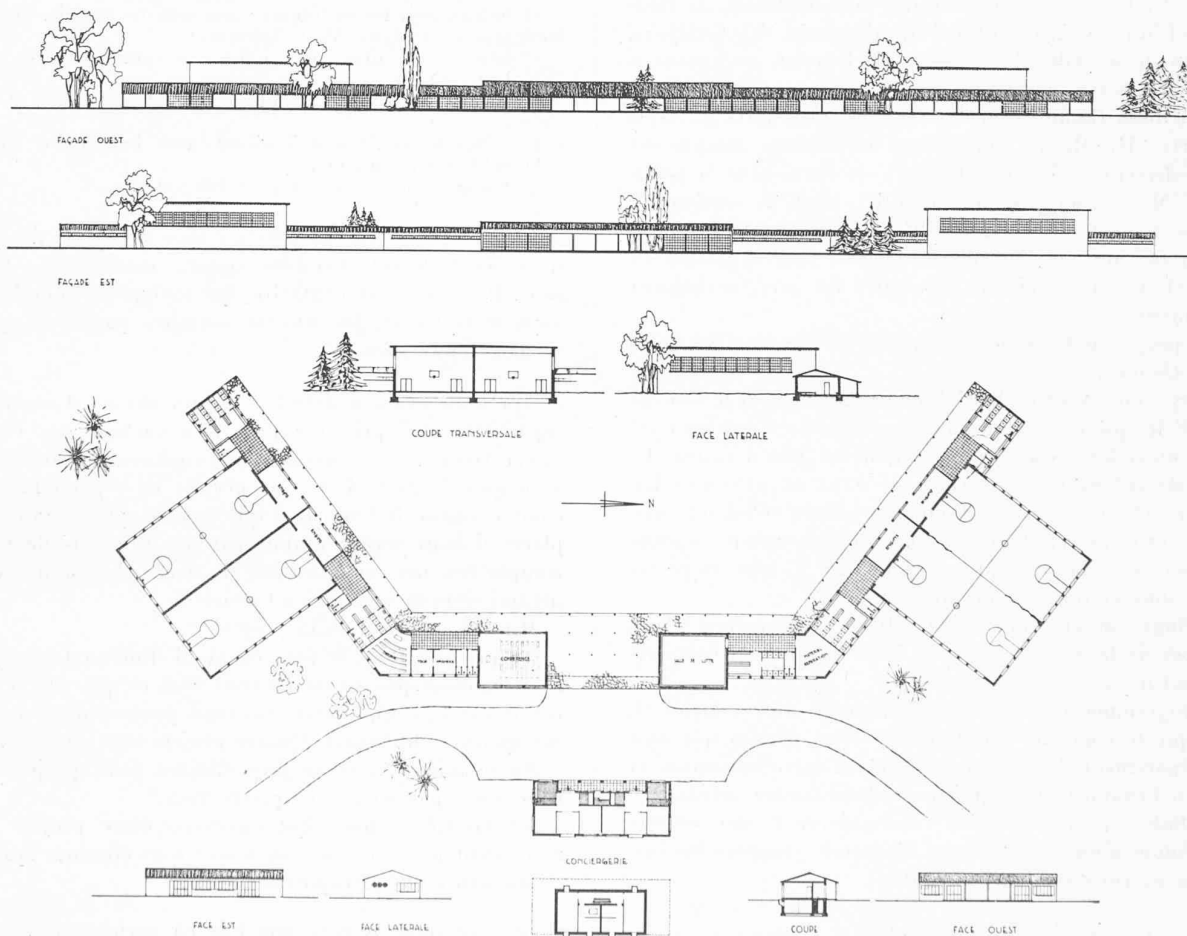
Collaborateur : M. J.-L. Paré.



Situation. Echelle 1 : 15 000.



Vue à vol d'oiseau.



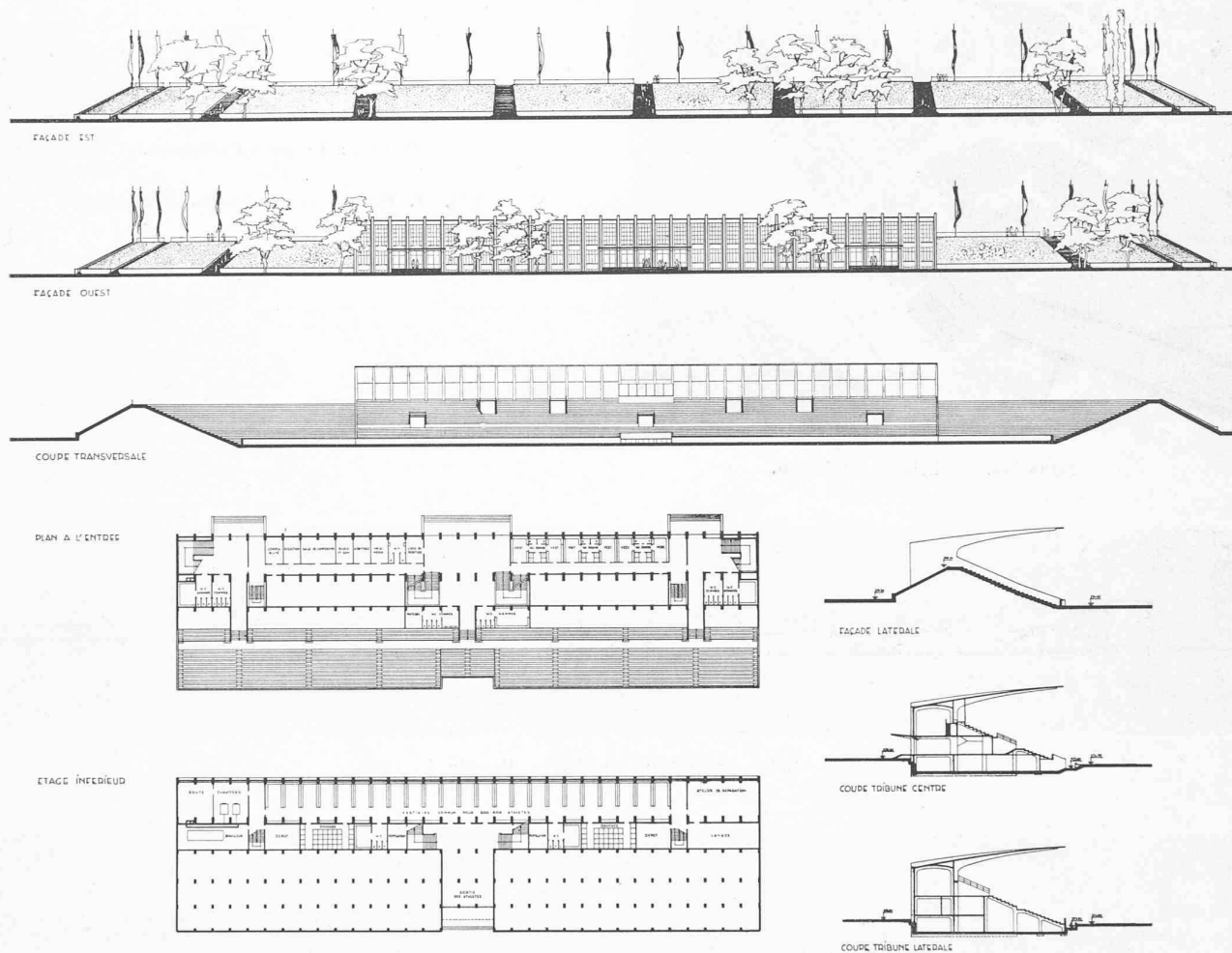
Centre d'instruction et d'entraînement. Elévations, coupes et plans. — Echelle 1 : 1400.

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE SPORT, A GENÈVE

1^{er} prix : Projet « 4 × 100 ».

MM. E. Martin, A. Lozeron et J. Erb, architectes, à Genève.

Collaborateur : M. J.-L. Paré.



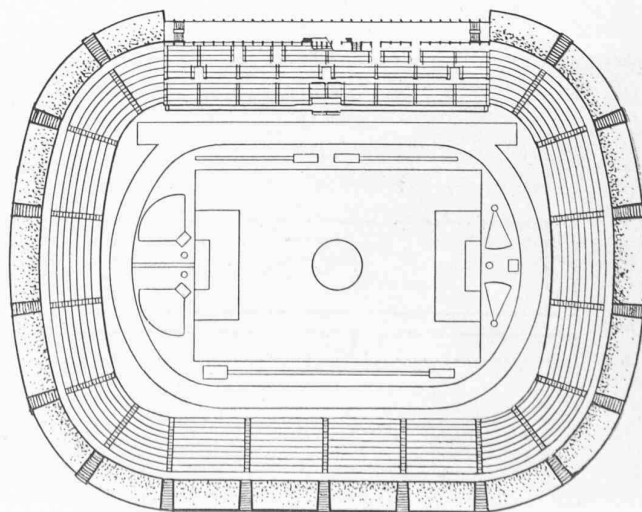
Grand stade. Elévations, plans et coupes. Echelle 1 : 1400.

Jugement du jury :

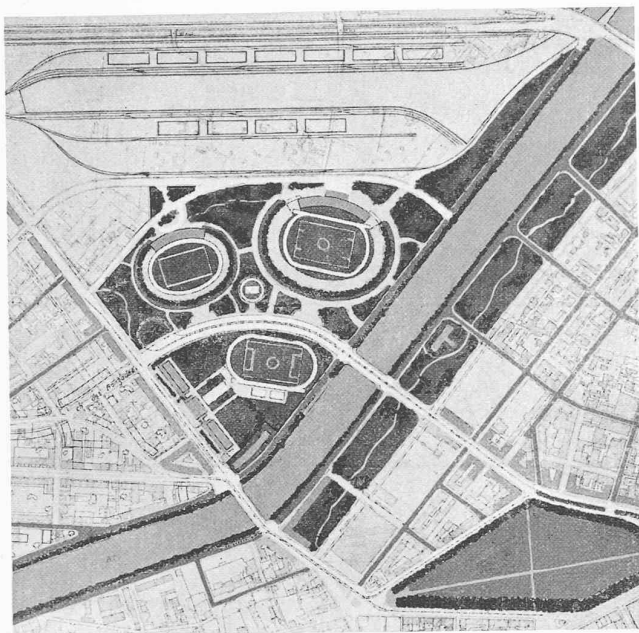
Aménagement d'ensemble. — Le projet conçoit bien les artères principales et d'excellente manière les accès et dégagements. Les parcs de stationnement sont étudiés. Le Centre est normalement compris avec suffisamment d'espace. Les stades A et B répondent aux conditions maxima du point de vue de l'emplacement et de l'orientation. L'aménagement de la verdure aurait pu être plus travaillé. L'économie des moyens de construction est très satisfaisante. Les aménagements des abords pourraient être plus recherchés. Le point de vue V est respecté.

Stade A. — La division en secteurs est satisfaisante. Le projet fait preuve d'une bonne adaptation des gradins au terrain de sport. La buvette et les locaux sanitaires ne sont pas indiqués. La visibilité des gradins est excellente, et le système de contrôle bien compris. L'économie de tout l'intérieur de la tribune est bien étudiée mais les locaux de dépôts sont très mal placés.

Centre d'instruction. — Composition judicieuse et groupement des constructions heureusement coordonné. L'architecture est bien adaptée à la composition.



Plan du grand stade.

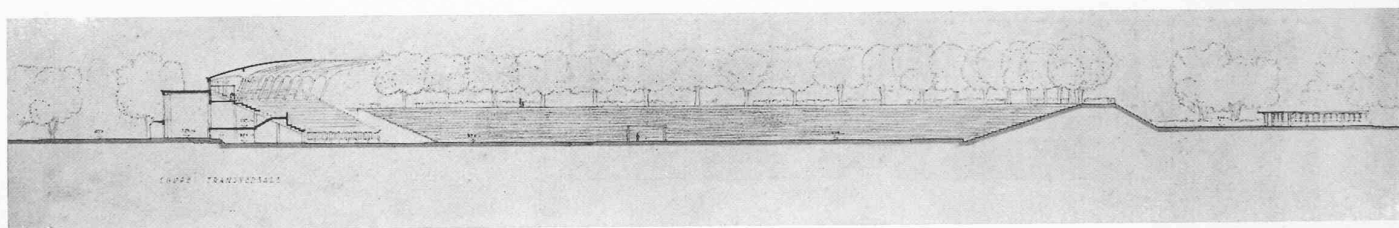


Situation. — Echelle 1 : 15 000.

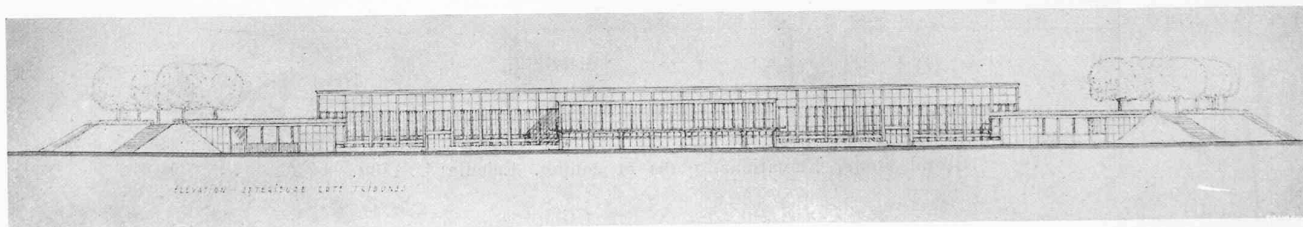
CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT
D'UN CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE SPORT,
À GENEVE

2^e prix : Projet « Pancrace ».

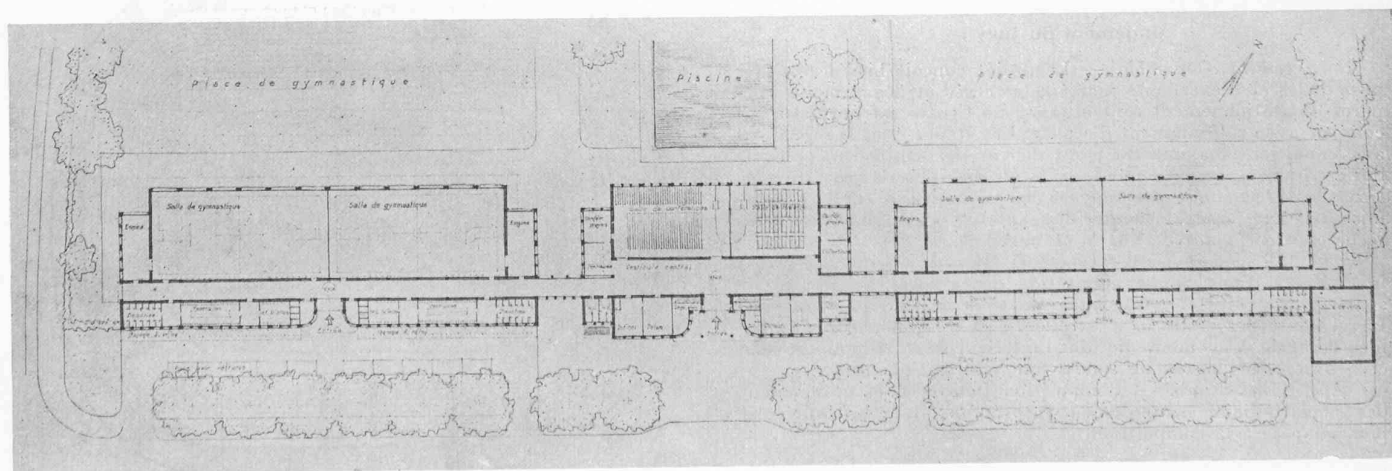
MM. A. Hæchel et P. Nierlé, architectes,
à Genève.



Grand stade, coupe transversale. — Echelle 1 : 1400.



Grand stade, élévation extérieure, côté tribunes. — Echelle 1 : 1400.



Centre d'instruction et d'entraînement. — Echelle 1 : 1200.

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE SPORT, A GENÈVE

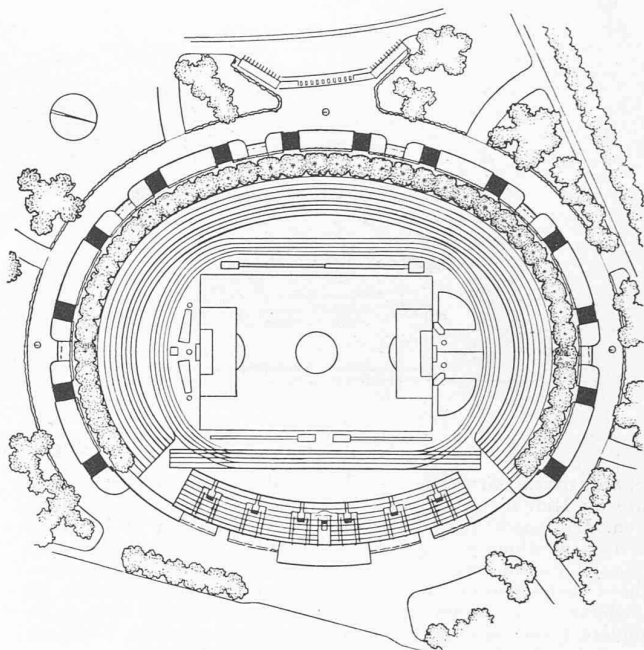
2^e prix : Projet « Panrace ». — MM. A. Hæchel et P. Nierlé, architectes, à Genève.**Jugement du jury :**

Aménagement d'ensemble. — La circulation, y compris celle de la route du midi, est bien étudiée et les stationnements judicieusement répartis. La composition d'ensemble est remarquable. L'aménagement des abords est très heureux. Les dégagements du stade A, près de la tête de pont et sur le quai, sont critiquables. L'aménagement de la verdure est bien conçu. L'architecture est sobre et bien adaptée au genre de construction. La possibilité d'une échappée de vue du point V est respectée.

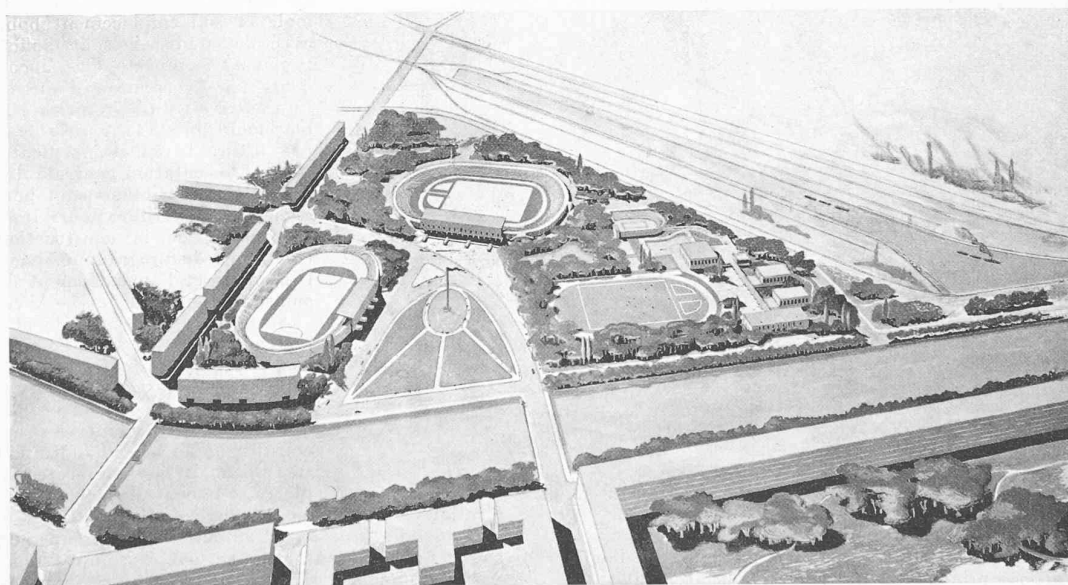
Stade A. — Le principe de secteurs nombreux desservis par des escaliers établis sur le remblai est excellent. La forme ovale du stade est agréable et ne nuit pas à la bonne visibilité.

Les installations sanitaires pour les gradins sont bien placées ; par contre, les buvettes font défaut. La division de la tribune en nombreux secteurs est bonne, mais les entrées principales devraient correspondre directement avec ces secteurs. Le système de construction de la toiture de la tribune est économique, mais porte préjudice à la visibilité. L'organisation de l'ensemble des locaux sous les tribunes est particulièrement bien étudiée et répond à tous les besoins.

Centre d'instruction. — La superficie réservée au centre d'instruction est satisfaisante. L'aménagement du terrain au point de vue sportif est excellent, sauf l'emplacement du bassin qui intercepte la circulation. Le centre d'instruction a fait l'objet d'une étude approfondie en bonne relation avec le terrain ; tous les locaux nécessaires sont à leur place fonctionnelle, mais l'auteur n'a pas assez tenu compte du problème de la propreté en relation avec la circulation dans le bâtiment.



Plan du grand stade.

3^e prix : Projet « Jeux ». — MM. J.-M. Bommer et G. Bréra, architectes, à Genève.**Jugement du jury :**

Aménagement d'ensemble. — Les artères de grande circulation présentent un excellent tracé. Les accès aux stades et les dégagements répondent très heureusement aux conditions du programme. Les parcs de stationnement sont prévus avec soin. La surface du Centre d'instruction est grande et son emplacement favorable. Les relations avec le stade A sont régulières. La distribution des emplacements sportifs est bien comprise. L'orientation et l'emplacement sont très bons.

Pour le Stade A : emplacement excellent, bonne orientation générale, orientation des tribunes mauvaise.

Pour le Stade B : l'emplacement est prévu trop près de la route des Acacias, l'orientation est mauvaise et les tribunes sont très exposées à la pluie.

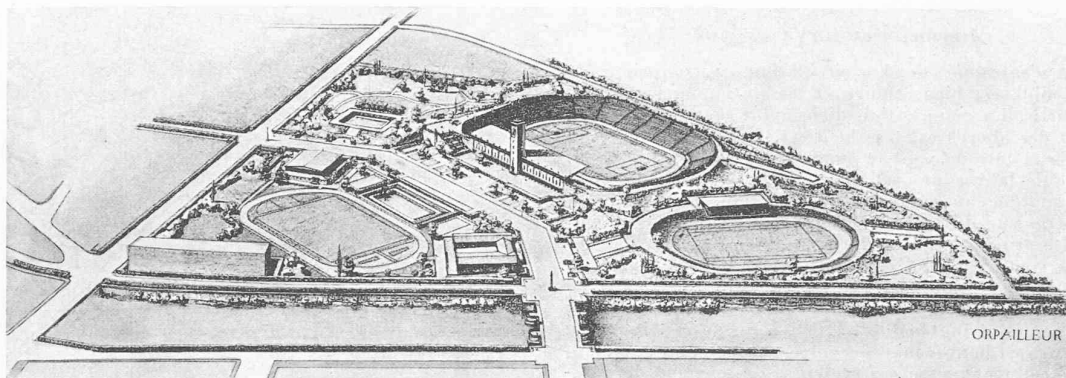
La verdure est naturellement disposée. L'économie des moyens

de construction a été négligée. La composition générale témoigne de beaucoup d'idées. L'aménagement des abords est bon sauf pour le Stade B. Le point de vue V est ménagé avec soin.

Stade A. — L'accès aux places, la distribution des gradins et la division en secteurs ne répondent pas aux besoins. Le système de construction est conforme aux prescriptions. L'adaptation des gradins au terrain est déficiente. Les buvettes et installations sanitaires des gradins n'ont pas été prévues. La visibilité des gradins est convenable ; elle est excellente à la tribune.

Centre d'instruction. — La composition est harmonieuse mais, par l'adjonction de pièces d'eau, ne répond pas tout à fait au but poursuivi. Les salles trop hautes constituent un supplément de dépenses et de frais d'exploitation.

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE SPORT, A GENÈVE

4^e prix : Projet « Orpailleur ». — M. J. Bosonnet, architecte, à Genève.

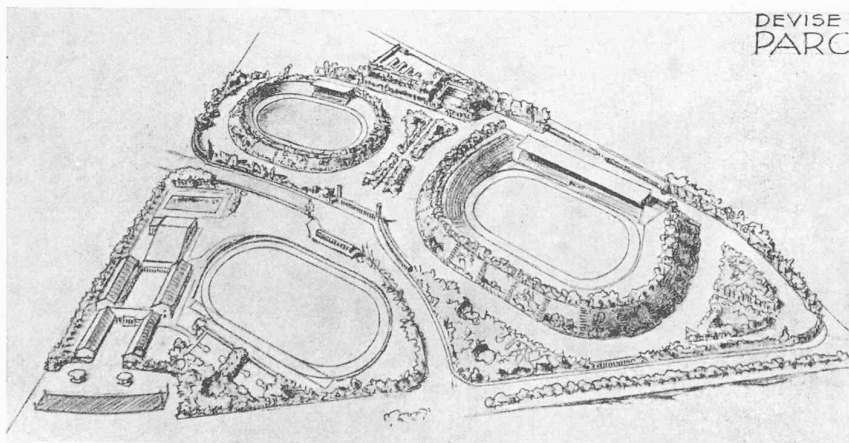
Jugement du jury :

Aménagement d'ensemble. — Les modifications apportées à la route du Midi n'enlèvent rien à sa valeur comme voie de circulation. Les accès aux stades donnent satisfaction et les voies tracées sont d'une conception originale. Les stationnements sont étudiés. La composition générale est basée sur une certaine conception monumentale, au détriment de la bonne orientation de la tribune et de sa dévestiture. La verdure, répartie avec goût, complète d'une façon heureuse la composition générale. L'aménagement des abords, vu de l'extérieur, est bien ordonné.

Stade A. — Les accès au chemin de ronde sont en nombre insuffisant, en revanche, la division en secteurs est judicieuse. La visi-

bilité des gradins est excellente. Les entrées de la tribune par l'extérieur sont convenables, mais les accès aux gradins par le bas sont périmés. Le grand vestiaire est de moitié trop petit. L'importance donnée à la buvette est au préjudice des locaux fonctionnels. L'architecture monumentale correspond à la conception générale, mais revêt un caractère étranger à la région.

Centre d'instruction. — L'aménagement du terrain au point de vue sportif est heureux. Les bâtiments sont répartis en deux groupes, dont les accès sur l'artère de grande circulation sont critiquables. La distribution intérieure des deux groupes est soigneusement étudiée.

5^e prix : Projet « Parc ». — M. A. Tschäppät, architecte, à Genève.

Jugement du jury :

Aménagement d'ensemble. — L'auteur fait preuve d'une bonne conception des artères principales. Les accès et dégagements prévus sont satisfaisants. Des parcs de stationnement sont indiqués.

La surface du Centre d'instruction est normale et son emplacement bon. Les relations avec le stade A sont suffisantes. L'aménagement comporte des inconvénients évidents par la création d'une cour intérieure. Le Centre est du reste orienté au nord. L'emplacement du stade A, près de la rivière, n'est pas favorable au dégagement d'une grande foule. L'orientation générale de ce stade ainsi que celle des tribunes sont bonnes. L'aménagement de la verdure pourrait être plus étudié. L'économie de la construction répond aux conditions du programme. La composition de l'ensemble et l'aménagement des abords sont suffisants. Le point de vue V est respecté.

Stade A. — Le contrôle et la division en secteurs sont très bien compris et l'adaptation des gradins au terrain de jeux est favorable. Les accès aux buvettes et installations sanitaires sont aisés. La visibilité des gradins est bonne; cependant, les colonnes d'acier constituent un léger handicap. La tribune est très bien divisée en secteurs. L'accès aux places et le contrôle sont rendus aisés. L'organisation de la tribune est soigneusement étudiée et bien réussie.

Centre d'instruction. L'auteur a prévu une répartition très complète des locaux mais sa composition est rendue compliquée par le groupement des bâtiments autour d'une cour dont souffre la liaison avec le terrain.

(Suite de la page 113.)

Après ces tours d'élimination, le jury décide de classer les 6 projets restant en présence sur la base des critères suivants :

- a) Emplacement grand stade et tribune.
- b) Centre d'instruction, emplacement et organisation.
- c) Verdure et architecture.

a) Le jury constate que pour répondre aux meilleures conditions de circulation, l'emplacement du grand stade doit être situé le plus loin possible de la rivière et de la tête

de pont à construire; la tribune doit abriter les spectateurs au maximum contre la pluie.

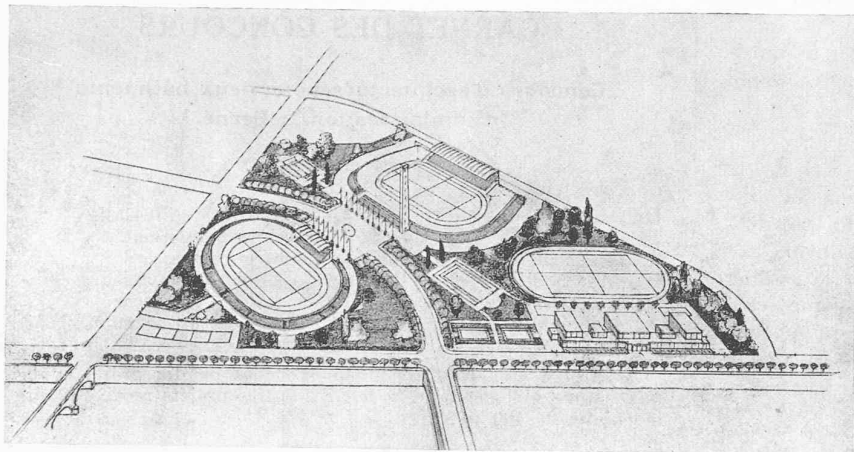
b) Le Centre d'instruction doit être étroitement adapté à ses buts au point de vue fonctionnel aussi bien en ce qui concerne son organisation sur le terrain que sa distribution des bâtiments et des locaux.

c) La verdure doit être disposée dans un esprit qui donne à cet ensemble sportif l'aspect général d'un parc.

Avant de passer au classement de ces projets, le jury

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE SPORT, A GENÈVE

6^e prix : Projet « Sprint ». — M. E. Magnin et M^{lle} A. Torcapel.



Jugement du Jury :

Aménagement d'ensemble. — Les artères, les accès, les stationnements sont fort bien étudiés. La superficie du Centre d'instruction est normale. Les relations entre le Centre et le stade A peuvent être réalisées très régulièrement. La distribution des constructions du Centre est satisfaisante, sauf pour la piste. L'emplacement et l'orientation du Centre conviennent. Pour le stade A, comme pour le stade B, l'emplacement et l'orientation sont prévus fort heureusement. Les plantations sont libres et suffisantes mais l'aménagement n'est pas très poussé. La composition d'ensemble se tient. L'aménagement des abords, vu de l'extérieur, n'est pas spécialement étudié. Le point de vue V est négligé.

Stade A. — Le nombre des secteurs des places debout est insuffisant. Le grand escalier constitue une erreur. L'adaptation des gradins au terrain est plaisante. La visibilité des gradins est bonne. La buvette et les W.-C. n'ont pas été étudiés. La tribune est organisée selon un système pratique. L'idée de placer les vestiaires, douches, W.-C. pour athlètes et joueurs en sous-sol est malheureuse au point de vue hygiénique.

Centre d'instruction. — L'auteur, dans le développement de son étude, n'a pas tenu les promesses qui figurent dans le plan d'ensemble.

procède à un nouvel examen détaillé de ceux-ci. Après délibération devant les six projets restants, le jury constate à l'unanimité que le projet « 4×100 » rassemble les meilleures conditions fonctionnelles dans toutes ses parties.

Il obtient le premier prix.

L'auteur a saisi complètement l'esprit et l'économie d'un d'un centre municipal d'éducation physique et de sport, en donnant au problème posé des solutions logiques et simples, tout en remplissant entièrement les conditions impératives du programme.

Après examen des projets restant en présence, le jury décide à l'unanimité d'accorder le second prix au projet « Pancrace ».

Il est marqué par une composition d'ensemble d'un grand caractère, qui est parfaitement adaptée au but d'un centre sportif, mais cette belle composition est acquise au détriment de la meilleure position du grand stade et d'une orientation favorable des bâtiments du centre d'instruction.

Le jury, continuant son examen sur les projets restants, constate qu'aucun de ceux-ci ne donne satisfaction dans l'ensemble des trois parties dont se composait le concours. Il décide donc de classer les quatre concurrents qui suivent dans l'ordre qui correspond au meilleur résultat de la meilleure des parties de son projet.

En conséquence, il classe : 3^e prix, projet « Jeux » ; 4^e prix, projet « Orpailleur » ; 5^e prix, projet « Parc » ; 6^e prix, projet « Sprint ».

Le projet « Jeux » se distingue par une belle composition générale où l'accent est mis sur le Centre d'instruction qui est particulièrement bien placé, bien orienté et bien organisé. Malheureusement le projet prévoit une mauvaise orientation des tribunes et des stades.

L'auteur du projet « Orpailleur » se distingue par une conception originale du modelé du terrain. La conception architecturale est d'un caractère académique et étrangère à notre région. En outre, la bonne orientation de la tribune est sacrifiée à la composition.

Le projet « Parc » est caractérisé par une étude fonctionnelle du stade réussie et économique.

Le projet « Sprint » se distingue par de judicieux emplacements respectifs du stade A et du Centre d'instruction.

* * *

Après délibérations, le jury fixe le montant des six prix qu'il a décidé d'attribuer et après avoir signé son verdict, ses conclusions et le projet d'achat, il procède à l'ouverture des plis. Les noms des lauréats s'établissent comme suit :

1^{er} prix : 5000 fr. Projet « 4 × 100 », MM. E. Martin, A. Lozeron et J. Erb ; collaborateur : M. J.-L. Paré.

2^e prix : 4500 fr. Projet « Pancrace », MM. A. Hæchel et P. Nierlé.

3^e prix : 3200 fr. Projet « Jeux », MM. J.-M. Bommer et G. Bréra.

4^e prix : 2800 fr. Projet « Orpailleur », M. J. Bosonnet.

5^e prix : 2500 fr. Projet « Parc », M. A. Tschüppat.

6^e prix : 2000 fr. Projet « Sprint », M. Ed. Magnin et M^{lle} A. Torcapel.

* * *

Le jury regrette que sur 48 programmes demandés, 20 seulement soient revenus accompagnés d'un projet. Mais il constate que le niveau général est très satisfaisant. Devant ce problème nouveau pour Genève, les concurrents se sont attachés à présenter des études soignées et clairement exprimées en général. Le jury est heureux d'avoir pu discerner des projets remarquables, qui ont pu être placés en premier et en second rangs d'une manière indiscutable.

Il regrette d'avoir été dans l'obligation d'exclure un projet d'une belle tenue générale et qui témoigne d'une étude approfondie, mais dont l'auteur n'a pas tenu compte des conditions impératives du programme. Etant donné que ce projet apporte des idées d'une grande valeur, le jury se permet, conformément à l'article 21 des Principes S. I. A., d'en recommander l'achat malgré les sommes déjà importantes mises à sa disposition pour récompenser les projets primés.

Il est en effet essentiel, avant d'entreprendre l'étude définitive de travaux aussi vastes, de se réserver les concours d'auteurs de projets qui ont manifesté par leurs travaux des aptitudes évidentes à résoudre les problèmes posés.

Il va de soi que des études plus détaillées doivent être entreprises constamment en contact avec les milieux sportifs, afin d'arriver à des solutions qui remplissent les conditions fonctionnelles d'un centre d'instruction sportif dont notre ville a un urgent besoin.

Dans ce sens, le jury se permet de recommander à l'autorité compétente la constitution d'une commission technique et sportive pour la poursuite des études.

Proposition d'achat.

Conformément aux règles des Principes de la S. I. A., le jury a examiné les projets exclus pour dérogation au programme afin de retenir pour l'achat ceux ou celui qui présentent des idées intéressantes et qui n'ont pas été primés.

Le jury recommande l'achat d'un projet pour la somme de 1800 fr. Par cette proposition, il n'entend pas que cette somme soit cumulée avec l'allocation, mais simplement qu'il soit ajouté à celle-ci la différence nécessaire pour atteindre le prix d'achat.

Attribution d'allocations spéciales.

La somme de 20 000 fr., attribuée au concours par le Centrale fédérale des possibilités de travail, a été répartie entre douze concurrents non primés, selon l'effort qu'ils avaient déployé et en tenant compte du service militaire accompli.

Cette répartition fait l'objet d'un rapport spécial.

COMMUNIQUÉS

« Sols et fondations ».

Conférences organisées par le Laboratoire de géotechnique de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Primitivement fixées aux 11, 12 et 13 mai, ces conférences ont dû, par suite de la mobilisation des organisateurs et de quelques conférenciers, être renvoyées au début du mois de juin.

Programme.

- Premier jour :** Première série d'exposés :
Après-midi : Ouverture du Cours. M. le professeur A. Stucky, directeur de l'E. I. L.
Les sols de fondation de Lausanne, Genève et des environs. MM. les professeurs M. Lugeon, E. Gagnebin et Joukowsky.
- Soir :** Deuxième série d'exposés :
Les méthodes géotechniques et les problèmes de fondation. La collaboration du géologue et de l'ingénieur. MM. D. Bonnard et A. Falconnier, chargés de cours.
- Deuxième jour :** Troisième série d'exposés :
Matin : Les prélèvements d'échantillons intacts. Les essais de laboratoire, les essais du sol sur place. MM. L. Bendel, D. Bonnard et J. Bonjour, ingénieurs.
- Après-midi :** Quatrième série d'exposés :
Les applications. MM. Fehlmann, Dr. h. c., L. Bendel, Dr. ès sc. et J.-P. Daxelhofer, ingénieurs.
- Soir :** Cinquième série d'exposés :
Les tassements. MM. le professeur A. Stucky et D. Bonnard, chargé de cours.
- Troisième jour :** Sixième série d'exposés :
Matin : Digue et remblais. MM. D. Bonnard et J. Bonjour, ingénieurs.
- Après-midi :** Septième série d'exposés :
Les routes et les aéroports. MM. Perret, ingénieur en chef, R. Ruckli, Dr. ès sc. et D. Bonnard, ingénieurs.
- Clôture du cours.

Un communiqué ultérieur donnera les dates, l'horaire des conférences et les prix de participation.

Chaque participant recevra, avant l'ouverture du cours, un résumé succinct de tous les exposés.

Lausanne en l'an 2000.

C'est le titre d'une conférence que donnera le vendredi 5 mai, à 20 h. 30, à l'auditoire XV du Palais de Rumine, M. Jean Peitrequin, municipal, directeur des travaux de la ville de Lausanne. Cet exposé sera fait devant les membres de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes et de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs.

CARNET DES CONCOURS

Concours d'architecture pour deux bâtiments d'administration, à Berne.¹

Jugement du jury.

Concours A.

- 1^{er} prix, 3200 fr., M. G. Bäschlin, architecte, Saint-Gall.
2^e prix, 2300 fr., M. Von Gunten, architecte, Berne.
3^e prix, 2200 fr., M. R. Zürcher, architecte, Berne.
4^e prix, 2000 fr., M. E. Winzler, architecte, Thayngen.
5^e prix, 1900 fr., M. A. Schoppisser, architecte, Berne.
6^e prix, 1400 fr., MM. H. Studer et F. Neuenschwander, architectes, Berne.

Le jury a en outre recommandé l'achat de dix projets pour une somme globale de 9000 fr. Dix autres projets reçoivent une indemnité de 400 fr.

Concours B.

- 1^{er} prix, 4000 fr., MM. H. et G. Reinhard, architectes, Berne.
2^e prix, 3600 fr., M. W. Stücheli, architecte, Zurich.
3^e prix, 3200 fr., M. G. Zamboni, architecte, Zurich.
4^e prix, 3000 fr., M. H. Müller, architecte, Berthoud.
5^e prix, 2700 fr., M. W. Schwaar, architecte, Berne.
6^e prix, 2500 fr., M. K. Müller, architecte, Berne.

Une somme de 9400 fr. a été mise à disposition pour acquérir six projets ; un total de 9600 fr. est prévu pour décerner seize indemnités.

Tous les projets des concours A et B seront exposés dans les salles des pas-perdus et la salle des commissions III du palais du parlement, du 22 avril au 3 mai 1944. Heures d'ouverture : de 10 à 12 et de 14 à 17 heures les jours ouvrables ; de 10 à 12 et de 14 à 16 heures les dimanches.

¹ Voir Bulletin technique du 11 septembre 1943, p. 251. (Réd.)

S.T.S.	Schweizer Technische Stellenvermittlung
	Service Technique Suisse de placement
	Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
	Swiss Technical Service of employment

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 354 26 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section mécanique.

267. *Technicien mécanicien.* Mécanique de précision. Environs de Bienne.
269. *Technicien mécanicien.* Industrie chimique. Nord-ouest de la Suisse.
271. *Technicien mécanicien.* Midi de la Suisse.
275. *Ingénieur mécanicien.* Explosifs. Suisse centrale.
277. *Jeune ingénieur mécanicien,* éventuellement *technicien mécanicien.* Conditionnements de l'air. Suisse orientale.
279. *Jeune technicien électricien ou technicien mécanicien.* Suisse orientale.
281. *Deux techniciens électriciens,* pour réparations, pour conduire et surveiller des travaux de construction et d'entretien de réseaux aériens et souterrains. Conditions : Suisses romands, âgés de 25 à 30 ans et aptes à commander du personnel. Service d'électricité de Suisse romande.
289. *Technicien électricien,* éventuellement *monteur électricien.* Installations téléphoniques et radio. Suisse centrale.
291. *Technicien en chauffage.* Zurich.
293. *Ingénieur mécanicien ou technicien mécanicien.* Age : de 30 à 35 ans. Suisse orientale.
297. *Technicien mécanicien.* Pompes. Nord-ouest de la Suisse.
- Sont pourvus les numéros, de 1943 :* 357, 547, 561, 565, 623, 635, 637, 645, 651, 691, 695, 789, 791, 799, 813 ; *de 1944 :* 71, 75, 129, 131, 135, 191, 195-207.

(Suite page 7 des annonces.)

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.